

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Nouvelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les observations qui ont été présentées à cet égard se rattacherait plutôt à la force de quelques corps qu'à l'organisation et à la composition de l'ensemble. C'est ainsi que l'expérience a paru démontrer la nécessité :

- 1<sup>o</sup> D'augmenter le nombre des adjudants attachés aux commandants de division, en renforçant les rangs de l'état-major général ;
- 2<sup>o</sup> D'augmenter le nombre des compagnies de sapeurs du génie et des compagnies d'artillerie de position ;
- 3<sup>o</sup> D'augmenter l'effectif des compagnies de guides et de carabiniers, en diminuant, au besoin, le nombre.

Le recrutement de l'état-major général dans les grades inférieurs devient de plus en plus difficile. C'est que ce service, par les conditions onéreuses auxquelles il est actuellement soumis, décourage les aspirants. Il importe d'aviser aux moyens de faire cesser un état de choses qui a pour résultat d'éclaircir de plus en plus les rangs d'où sont tirés les adjudants ; un de ces moyens serait d'accorder, à l'année, des rations de fourrages aux officiers montés. La proposition en avait déjà été faite dans le rapport sur la campagne de 1847.

C'est à l'occasion des travaux de fortification exécutés à Bâle, à Schaffhouse et dans d'autres localités, que l'on a pu se convaincre de l'insuffisance du nombre des compagnies de sapeurs du génie et des compagnies d'artillerie de position. Ces ouvrages ont réclamé le concours et la coopération d'ouvriers civils dans une mesure trop forte. Le nombre des bouches à feu exigées pour leur armement était tel que les compagnies d'artillerie de position n'auraient pas suffi pour les servir convenablement.

L'effectif des compagnies de guides et de carabiniers est trop faible pour un service de campagne. Le nombre d'hommes sous les armes n'a pas toujours suffi aux besoins. Dans quelques compagnies de carabiniers, il est quelques fois descendu au-dessous de 90.

Le commandant en chef du génie insiste aussi dans son rapport particulier sur la convenance ou plutôt sur la nécessité d'augmenter le nombre des officiers supérieurs de son arme et, en particulier, celui des majors, afin de pouvoir en placer un dans chaque état-major de division ; la position d'un simple capitaine y étant fausse, par la nature de ses fonctions et de ses rapports avec les officiers supérieurs dont il partage le service.

*(A suivre.)*

L'école fédérale de recrues d'artillerie de paix et de montagne s'est terminée à Lucerne le 27 juin. Cette école, commandée par le lieutenant-colonel Borel, de Genève, était composée des détachements d'artillerie de parc des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Argovie, St-Gall et Vaud. Grisons et Valais avaient aussi envoyé chacun une dizaine de recrues d'artillerie de montagne. Malgré ces mélanges d'hommes et de langues qui compliquaient l'instruction, le résultat obtenu paraît avoir satisfait M. le colonel inspecteur Fischer. Le service très compliqué de cette branche de l'artillerie force les jeunes gens qui y entrent à un grand nombre de théories ainsi qu'à des connaissances premières supérieures à celles exigées généralement pour les autres armes. Une course de trois jours autour du lac des Quatre-Cantons et au Rhigi, course aussi intéressante pour le patriote qu'utile pour le soldat, a clos l'instruction.